

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29 et 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DFPE 334 –DASCO-DJS Approbation de la signature du contrat enfance jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Paris et la Ville de Paris (2015-2018).

Mmes Dominique VERSINI, Alexandra CORDEBARD et Pauline VÉRON, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature du contrat enfance jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et la Ville de Paris (2015-2018) ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission, Madame Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6^{ème} Commission, et Madame Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris un contrat enfance jeunesse dont le texte est joint à la présente délibération pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Article 2 : Pour les années 2015 à 2018, les recettes correspondantes seront constatées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris

- pour le volet Accueil de la petite enfance à la rubrique 64 « Crèches et garderie » chapitre 74, article 747,
- pour le volet Jeunesse à la rubrique 421 « Centres de loisirs », sur le chapitre 74, article 74781 et à la rubrique 423 « Colonies de vacances », chapitre 74, article 74781,
- pour le volet Jeunesse et Sports à la rubrique 422-11 « Autres activités pour les jeunes », chapitre 74, article 74781,

sous réserve des décisions de modifications.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO